

Communiqué de presse

MARCHÉ DU HAUT ET DU TRÈS HAUT DÉBIT FIXE

Après une année 2020 record, le 1^{er} trimestre 2021 est marqué par une bascule : plus de la moitié des abonnements sont désormais en très haut débit

Paris, le 3 juin 2021

L'Arcep publie aujourd'hui les résultats de son suivi du marché des services fixes à haut et très haut débit à fin mars 2021. Au 31 mars 2021, la France compte une majorité d'abonnements internet à très haut débit, portés par la progression importante des déploiements en fibre optique (FttH) et de leur adoption, dans la lignée d'une année 2020 record.

ABONNEMENTS : le nombre d'abonnements à très haut débit est désormais majoritaire en France

- Au cours du premier trimestre 2021, la progression du nombre d'abonnements à très haut débit (débit maximum descendant supérieur ou égal à 30 Mbit/s) s'élève à +1,1 million, soit un rythme de croissance de +70% par rapport au premier trimestre 2020. Le nombre d'abonnements à très haut débit atteint ainsi à 15,7 millions, et représente désormais plus de la moitié (51%) du nombre total d'abonnements internet sur le territoire français (+9 points en un an) et 53% du nombre de locaux éligibles au très haut débit, en croissance de 5 points en un an.
- Depuis un an, cette progression provient intégralement de celle des abonnements en fibre optique de bout en bout : 3,8 millions d'accès supplémentaires ont été enregistrés en un an. Cette technologie représente près des trois-quarts (73%) du nombre total d'accès à très haut débit et atteint 11,4 millions à la fin du premier trimestre 2021.
- La dynamique de croissance du nombre d'abonnements à très haut débit s'accompagne d'une baisse toujours plus rapide du nombre d'abonnements à haut débit. Le nombre de ces derniers s'élève à 15,1 millions au 31 mars 2021, soit un recul de -2,8 millions en un an contre -1,8 million un an auparavant.
- Le nombre total d'abonnements à haut et très haut débit atteint 30,8 millions fin mars, porté par une progression qui s'intensifie pour le deuxième trimestre consécutif (+215 000 en un trimestre et +3,1% en un an).

DÉPLOIEMENTS : les Réseaux d'Initiative publique dépassent en rythme les déploiements des opérateurs privés en zone « AMII ». Le rythme global des déploiements reste élevé au cours du premier trimestre 2021, avec 1,4 millions de lignes FttH.

Au cours du premier trimestre 2021, 1,4 million de locaux supplémentaires ont été rendus raccordables au FttH, soit environ 19% de plus que sur la même période de l'année précédente.

- Au 31 mars 2021, 25,6 millions de locaux étaient éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 31% en un an. Ils se situent pour un quart en zones très denses, pour moitié en zone « AMII » et pour le dernier quart en zone d'initiative publique.
- La majorité de la croissance se fait pour la première fois en zone d'initiative publique : environ 650 000 locaux y ont été rendus éligibles ce trimestre dans cette zone où l'effort des collectivités et des opérateurs est particulièrement important.
- En revanche, le rythme des déploiements des lignes FttH diminue dans la zone d'initiative privée en comparaison du premier trimestre de l'année précédente, avec un peu moins de 600 000 locaux rendus éligibles.

- Les déploiements se poursuivent dans les territoires concernés par des « AMEL » (appels à manifestation d'engagements locaux) et atteignent plus de 100 000 locaux éligibles à la fin du premier trimestre 2021.
- Enfin, le rythme insuffisant constaté dans les zones très denses ces derniers trimestres perdure.
- Au total, à la fin du premier trimestre 2021, 30 millions de locaux étaient éligibles à des services à très haut débit, toutes technologies confondues, dont 23 millions en dehors des zones très denses.

Suivi de la réalisation des engagements opposables de déploiement FttH

L'Arcep est en charge du contrôle des engagements souscrits par les opérateurs et publie un suivi régulier de l'avancement des déploiements concernés.

Au cours du premier trimestre 2021, en zone « AMII », Orange et SFR ont rendu raccordables respectivement un peu plus de 400 000 et un peu moins 100 000 locaux supplémentaires dans les communes sur lesquelles ils se sont respectivement engagés.

Les taux de couverture des opérateurs sur leurs périmètres respectifs seront publiés prochainement ; ils sont en cours de mise à jour afin de tenir compte du recensement de locaux supplémentaires à rendre raccordables, qui est effectué par les opérateurs au fur et à mesure de l'avancement de leurs études terrain.

Au même moment, la quasi-totalité des projets « AMEL » présentent des premiers locaux raccordables, pour un total de plus de 100 000 locaux raccordables sur l'ensemble des projets. Le détail de l'avancement engagement par engagement est présenté dans la publication.

Suivi des déploiements FttH

cartefibre.arcep.fr permet de visualiser les immeubles et de suivre de façon précise l'avancée des déploiements FttH. La vue prévisionnelle donne aussi la possibilité de s'informer sur le délai de raccordement à la fibre optique à l'échelle de la commune.



Les données associées à ces cartes des déploiements réalisés et à venir sont disponibles en open data.

Les documents associés

> [L'observatoire des services fixes haut et très haut débit – les chiffres du 1^{er} trimestre 2021](#)

> La carte de suivi des déploiements FttH : <https://cartefibre.arcep.fr/>

> Les données en [open data](#)

Éléments manquants qui seront publiés dans les prochaines semaines :

> Les chiffres de mutualisation des réseaux FttH

A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

Contact presse

Anne-Lise LUCAS
ane-lise.lucas@arcep.fr
 Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'Arcep

www.arcep.fr
 @ARCEP Facebook
 LinkedIn Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
 Lettre électronique
 Listes de diffusion